

Département du DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

République française

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le - 9 AVR. 2024  
ID : 025-200068401-20240405-2024\_04\_019-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 5 avril 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	19
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	3

Date de la convocation
18/03/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à dix-neuf heures.*

*Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.*

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.*

*Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Frédéric Garreau à Thierry Vuittenez.*

*Secrétaire de séance : Jean de la Rochefoucauld.*

*Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.*

**Délibération n° 2024-04-019**

**OBJET : Délégation de Service Public, création et gestion du crématorium de Levier, attribution du contrat**

**Vu le code de la commande publique et notamment l'article L. 1121-3 ;**

**Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ainsi que ses articles L. 2223-40 à L. 2223-43 relatifs aux crématoriums,**

**Vu l'avis du comité social territorial (CST) – (CDG 25) du 02 février 2023 ;**

**Vu la délibération du conseil municipal n° 2023-02-010 du 03 février 2023 ;**

**Vu les procès-verbaux et les rapports de la commission de délégation de service public portant sur l'analyse des candidatures et des offres initiales reçues ;**

**Vu le rapport de Monsieur le maire (rapport d'analyse des offres finales) établi conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, présentant les motifs du choix du candidat « SASU Pompes Funèbres A. Maire » et l'économie générale du contrat.**

**Vu le projet de contrat de concession de service public et ses annexes ;**

**Considérant que par une délibération n°2023-02-010 du 03 février 2023, le conseil municipal a approuvé la création d'un crématorium sur le territoire et autorisé monsieur le maire, ou son représentant, à engager une procédure visant à l'attribution d'une concession de service public relative à la construction, à l'exploitation et au financement d'un crématorium à Levier (25270) ;**

**Considérant qu'un avis de concession, ainsi que l'ensemble du dossier de consultation des entreprises (DCE), a été envoyé à la publication au JOUE, au BOAMP et dans la revue spécialisée Résonance funéraire le 2 et 16 novembre 2023 pour une remise des plis le 25 janvier 2024 à 14 heures.**

**Considérant** qu'un seul opérateur économique a déposé une candidature et qu'il s'agit de la société :

**SASU – Pompes Funèbres A.MAIRE sise à LEVIER (25270)**

**Considérant** que dans sa séance du **08 février 2024**, la Commission de Délégation de Service Public dite (CDSP1) a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre initiale conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT et que la société PF A.MAIRE a été admise à remettre une offre initiale ;

**Considérant** que dans sa séance du **23 février 2024** la Commission de Délégation de Service Public dite (CDSP2) a analysé l'offre initiale du candidat et a émis l'avis que monsieur le maire engage librement toutes discussions utiles avec le candidat ;

**Considérant** qu'une séance de négociation a eu lieu avec le candidat le **08 mars 2024** après qu'une première série de questions lui ait été envoyée ;

**Considérant** que via la plateforme le **08 mars 2024** le candidat a été informé que la négociation était terminée et que la date et heure limite de remise de l'offre finale est fixée au **14 mars 2024 à 14h**.

**Considérant** que le candidat a remis une offre finale dans les délais ;

**Considérant** qu'après analyse de l'offre finale sur la base des critères de jugement des offres, monsieur le maire a décidé de soumettre à l'approbation du conseil municipal le choix du candidat la société « **Pompes Funèbres A. MAIRE** », comme concessionnaire pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres finales ;

**Exposé du maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Approuvent le choix de retenir comme concessionnaire, le candidat « **Pompes Funèbres A.MAIRE** », sis route de Septfontaines 25270 LEVIER ;
- Approuvent le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant de la négociation avec ledit candidat ;
- Autorisent le Maire à signer le contrat de concession de service public et l'ensemble de ses annexes ;
- Autorisent le Maire à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

**En séance, les an, mois et jour susdits.**

**Le Maire,  
Marc SAULNIER.**

